



PARCOURS DOCTORAL EUR CAPS

1	DESCRIPTION DU PARCOURS	2
2	ENGAGEMENT DU OU DE LA DOCTORANT·E DANS LE PARCOURS DOCTORAL EUR CAPS	3
2.1	FORMATION	3
2.2	ACTION	3
2.3	DI SSEMI NATION	3
2.4	VALI DATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE PARCOURS DOCTORAL CAPS.....	4
3	CRITERES ET CONDI TIONS DE VALI DATION DU LABEL CAPS - APPROCHES CREATIVES DE L'ESPACE PUBLIC	5
3.1	NATURE DE LA THESE.....	5
3.2	DEMANDE DE LABEL.....	5
3.3	DI RECTI ON DE THÈSE	5
3.4	CONTENU DE LA THÈSE.....	5
	ANNEXE : DI SPOSI TI FS DE SOUTI EN AUX DOCTORANT ·ES DU PARCOURS CAPS	7



1 DESCRIPTION DU PARCOURS

CAPS – *Creative Approaches to Public Space / Approches Créatives de l'Espace Public* – est une Ecole Universitaire de Recherche (EUR) portée par l'**Université Rennes 2**, l'**École européenne supérieure des arts de Bretagne (EESAB)**, l'**École Nationale Supérieure de l'Architecture de Bretagne (ENSAB)** et soutenue par l'Agence Nationale de la Recherche.

L'EUR CAPS est un lieu physique et intellectuel d'expérimentation en matière de recherche, d'enseignement et d'action dans et pour l'espace public. Elle propose d'articuler et de croiser l'imagination créative, la pensée critique, la collaboration interdisciplinaire et l'action concertée. Elle fournit un environnement favorable dans lequel l'étude des processus artistiques nourrit une recherche en actes.

Souhaitant renforcer l'internationalisation, l'EUR CAPS accompagne la ou le doctorant·e dans la construction d'un projet en cotutelle, permettant d'ouvrir la recherche à des contextes et des enjeux sociaux et interculturels.

La co-construction de la recherche avec la société civile est centrale pour l'EUR CAPS puisque les recherches doivent avoir des retombées sociales et culturelles. Les projets en recherche-action et/ou recherche-création sont ainsi privilégiés.

L'École universitaire de recherche pour les Approches créatives de l'espace public soutient les projets de thèse qui croisent les enjeux scientifiques et méthodologiques de la création et de l'espace public dans une perspective interdisciplinaire.

L'EUR CAPS se propose de jouer un rôle structurant pour les programmes de recherche sur l'espace public et de valoriser les objets de recherche développés à Rennes autour de trois thématiques :

- Temporary occupations / Occupations temporaire
- What's at play / Ce qui se joue : performance et espace public
- What matters / La matière qui nous regarde

Ces thématiques sont travaillées dans le cadre des Studios de recherche de l'EUR CAPS.

L'EUR CAPS permet de co-financer quelques contrats doctoraux chaque année. Toute thèse financée est d'office présentée pour l'obtention du label CAPS¹. Il est également demandé au ou à la doctorant·e financé·e par l'EUR d'inscrire ses travaux dans le PARCOURS DOCTORAL EUR CAPS décrit ci-après.

Pour les doctorant·es non financé·es par l'EUR CAPS, l'inscription dans le parcours doctoral CAPS devra faire l'objet d'une demande au moment de l'inscription en doctorat ou au cours de la première année de thèse, si le projet de recherche le justifie.

Ils/elles pourront être membres des équipes suivantes :

- EA ACE : Anglophonie : Communautés et Écritures
- EA APP : Arts : Pratiques et Poétiques
- EA BLM : Breton et Langues minoritaires
- EA CELLAM : Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes
- EA ERIMIT : Équipe de Recherche Interlangues : Mémoires, Identités, Territoires
- EA GRIEF : Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes (ENSAB)
- EA HCA : Histoire et Critique des Arts
- EA LIDILE : Linguistique, Didactique, Ingénierie des Langues

¹ Délivré après soutenance sur avis du président de jury.



- EA LiRIS : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en innovations sociétales
- EA PREFics : Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones, information, communication, sociolinguistique
- EA PTAC : Pratiques et Théories de l'Art Contemporain
- UMR ARENES
- UMR ESO Espaces et Sociétés, Rennes

Ce parcours nécessite de la part du ou de la doctorant·e un intérêt pour la pratique de recherche-action ou de recherche-crédation. Cette pratique se manifeste dans la démarche individuelle de recherche ou dans les activités collectives en contribuant aux Studios de recherche.

Le ou la doctorant·e doit être présent·e aux réunions de rentrée ; s'impliquer dans les Studios de recherche et participer aux activités collectives.

L'insertion dans ce parcours offre la possibilité de bénéficier de plusieurs dispositifs relatifs à la formation, à l'internationalisation et à la recherche partenariale (voir Annexe).

L'ensemble des règles de l'école doctorale dont relève le ou la doctorant·e s'appliquent tout au long de la thèse (charte, règlement intérieur, plan de formation, CSI, etc.)

2 ENGAGEMENT DU OU DE LA DOCTORANT·E DANS LE PARCOURS DOCTORAL EUR CAPS

2.1 FORMATION

Le ou la doctorant·e s'engage à participer aux modules de formation EUR CAPS. Cette participation donnera lieu à une validation par équivalence de 30 heures maximum par l'école doctorale, comprises dans les 100 heures de formation obligatoires. Leur validation se fait sur Amethis dans les conditions habituelles.

2.2 ACTION

Le ou la doctorant·e s'engage à prendre part à au moins 3 actions parmi les suivantes :

1. Participation à un projet en lien avec un acteur socioéconomique ou socioculturel local ou un partenaire international de l'EUR CAPS impliquant l'espace public ;
2. Participation à une ou plusieurs écoles d'été de l'EUR CAPS
3. Participation aux doctoriales organisées dans le cadre de l'EUR CAPS
4. Mobilité internationale d'au moins 5 jours dans un établissement partenaire EUR CAPS (co-financée par CAPS)
5. Réalisation d'heures de tutorat ou d'enseignement dans le cadre de la formation de master Approches Créatives de l'Espace public (heures rémunérées sous la forme de vacances).

2.3 DISSEMINATION

Le ou la doctorant·e bénéficiant d'un financement doctoral CAPS ou d'aides à la mobilité ou à un projet labellisé CAPS doit mentionner le soutien de l'EUR CAPS dans les



supports (publications, communications orales ou par affiche) **et les actions** (**expositions, événements, réalisations artistiques, etc.**) issus de ses travaux. Un kit de communication sera fourni.

Toute publication issue de ces travaux ou actions doit figurer dans HAL avec la mention « EUR CAPS ».

2.4 VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE PARCOURS DOCTORAL CAPS

Merci d'adresser une demande motivée à l'adresse suivante : creativepublicspace@univ-rennes.fr.



3 CRITERES ET CONDITIONS DE VALIDATION DU LABEL CAPS - APPROCHES CRÉATIVES DE L'ESPACE PUBLIC

Un ou une étudiant-e en doctorat pourra demander à ce que son travail de thèse soit évalué en vue de l'obtention d'un label spécifique (au moment de la soutenance).

3.1 NATURE DE LA THESE

La thèse labellisée CAPS doit croiser les enjeux scientifiques et méthodologiques de la création et de l'espace public dans une perspective interdisciplinaire. Elle produira des résultats innovants et impactants. Elle contribue à l'une des thématiques de recherche suivantes :

- Art, mobilisations et citoyennetés
- Formes et langages de la créativité de l'espace public
- Interactions, performance et médiation
- Nouvelles fabriques de l'espace public
- Matérialité du vivant ; migrations et frontières

La thèse met en œuvre une pratique de recherche-action ou de recherche-création avérée, dont les résultats ou les retombées sur la société civile sont observables.

3.2 DEMANDE DE LABEL

La demande de label doit être précisée au moment du dépôt du sujet de thèse par le ou la doctorant-e et auprès de la scolarité de l'école doctorale dont il ou elle relève, dans le dossier de demande d'admission. De manière exceptionnelle, le label peut être demandé au terme de la première année d'inscription.

Pour obtenir le formulaire de demande de label, contacter l'adresse creativepublicspace@univ-rennes.fr

Le label CAPS- APPROCHES CRÉATIVES DE L'ESPACE PUBLIC est attribué par le jury de soutenance.

3.3 DIRECTIION DE THÈSE

Le ou la directeur-trice de thèse peut associer à sa direction un-e artiste, un-e critique d'art, un-e professionnel-le reconnu-e et responsable d'une institution culturelle ou sociale. Cette association est souhaitable et donc est conseillée.

Elle doit, en tout état de cause, se conformer à l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat en ce qu'elle prendra la forme d'une codirection : « la codirection instaurée par convention entre le ou les directeurs de thèse (HDR) et une personne du monde socio-économique reconnue par ses compétences dans le domaine. La proposition de codirection est soumise à la décision du chef d'établissement accrédité, sur proposition du directeur de l'école doctorale. »

3.4 CONTENU DE LA THÈSE

Le texte de la thèse comportera au moins 450 000 signes (soit au moins 250 pages²). Ce chiffre sera envisagé comme un seuil, laissant la liberté au doctorant, selon sa recherche et sous l'autorité de son directeur de thèse, d'envisager un nombre de signes plus

² Il s'agit du corps du texte en dehors de l'iconographie ou des textes littéraires produits.



important. Celui-ci devra s'assurer de la faisabilité de la thèse dans le temps prévu par les textes.

Dans le cas d'un travail en recherche-création³, le travail artistique devra, le jour de la soutenance, faire l'objet d'une présentation substantielle : exposition, exécution, installation, performance, lecture, projection, etc., pour les membres du jury et le public.

Si une présentation avait lieu dans les deux mois précédant la soutenance, le candidat pourrait le cas échéant, y convier les membres du jury pour qu'ils puissent bénéficier d'une perception directe des œuvres⁴.

3 Nous renvoyons les doctorant.es au texte du [Label « Thèse en Recherche-création » délivré par l'ED Arts, Lettres, Langues. Les deux labels « Thèse en RECHERCHE CRÉATION » ET « Thèse label CAPS » doivent faire l'objet d'une demande distincte.](#)

4 Cette initiative ne pourra faire l'objet d'une prise en charge de la part de l'ED concernée.



ANNEXE : DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX DOCTORANT·ES DU PARCOURS CAPS

L'inscription dans le parcours doctoral EUR CAPS offre aux doctorant·es des établissements partenaires rennais la possibilité de bénéficier de plusieurs dispositifs :

- L'intégration des « **studios de recherche** » des doctorant·es EUR CAPS sur le site du Bois Perrin (accès à des ateliers de recherche, à des bureaux et à un environnement composé d'enseignants-chercheurs, d'étudiant·es, d'acteurs socio-culturels) ;
- La mise en lien avec le réseau de partenaires locaux et internationaux de l'EUR ;
- L'accès prioritaire aux **modules de formation EUR CAPS** ;
- La possibilité de candidater aux appels à projets CAPS :
 - o Pour la **mobilité internationale** pour des courts ou longs séjours dans l'un des établissements partenaires de l'EUR ; notamment dans le cas d'événements organisés par l'EUR CAPS (écoles d'été, doctoriales, conférences, workshops...);
 - o Pour l'aide au montage et au financement de **projets de recherche-action et recherche-création partenariale** (avec la société civile, les acteurs socio-culturels, les entreprises, les collectivités territoriales, les artistes, etc.).